

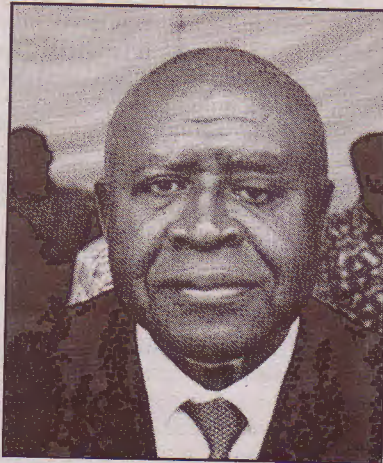
Luc Bengono Nsi demande un temps d'antenne sur la même radio

Par cette invite, il tient à rétablir la vérité dans le même temps d'antenne que l'interviewer Boisvovier a accordé au président de la Cour constitutionnelle, qu'il dit impliqué dans le coup d'Etat électoral de septembre 2009.

Elisabeth Akuma

On s'achemine inexorablement vers la tenue de l'élection présidentielle d'août 2009. La date limite de réception des dossiers de candidature a expiré, dans la nuit du 12 de ce mois. Voilà qu'un nouvel épisode de l'acte de naissance problématique d'Ali Bongo surgit. Avec les révélations mensongères de Mme Marie Madeleine Mborantsouo sur les antennes de RFI, le président de la Cour constitutionnelle, que l'opposant Luc Bengono Nsi tend à battre en brèche. Il a demandé pour ce faire, que lui soit accordé le même temps d'antenne. Puisque c'est son recours en contestation de l'éligibilité d'Ali Bongo, en septembre 2009, qui était au centre de l'entretien entre l'interviewer Boisvovier. L'ancien candidat à l'élection n'y trouve que des contre-vérités qui tendent à le faire passer pour un menteur, alors que l'évidence est bien là, que Marie Madeleine Mborantouo veut enfouir dans la corbeille des institutions aux ordres du président sans pièce d'état-civil.

Le rétablissement de la vérité est un devoir civique, le candidat qui avait eu tort d'être vigilant et de dénoncer la fausseté top tôt, en août 2009, plante le décor de l'authenticité de sa démarche. Il n'a nullement intenté un recours en annulation de la candidature d'Ali Bongo, mais plutôt portant sur la constatation de l'inéligibilité de candidat, dont l'acte de naissance était un



Pour Luc Bengono Nsi, la présidente de la Cour constitutionnelle avance des contre-vérités.

faux. Non seulement qu'il était signé du maire du 3ème arrondissement, pour quelqu'un qui serait né à Brazzaville, au Congo. Mais qu'en plus, il aurait été reconnu sous Ali Bongo Ondimba, alors que nous savons tous que lorsque cet enfant mystérieux a débarqué au Gabon en 1968, après la prestation de serment d'Albert Bernard Bongo, suite au décès du président Léon Mba, il s'appelait Alain Bernard Bongo, fils putatif d'Albert Bernard Bongo et de Joséphine Kama. Pour Luc Bengono Nsi, Mborantsouo, a fait des déclarations mensongères. Et l'entête de la décision n°51/cc du 12 octobre 2009 relatif à la requête par lui présentée, et portant sur la constatation de l'inéligibilité d'Ali Bongo, signée par les juges constitutionnels, dont elle-même le président, serait là pour attester sa mauvaise foi. L'acte de naissance problématique était-il joint au recours ? Non, mais le rajout était possible. Et c'est ce qu'aurait entrepris le requérant qui, malheureusement s'est par la suite heurté à l'herméticité du greffier de la Cour consti-

tutionnelle qui, avait reçu l'ordre de ne pas réceptionner la dite pièce. C'est donc pour donner sa part de vérité que Luc Bengono Nsi demande à RFI de lui accorder quelques minutes. Au regard de toutes ces contre-vérités débitées par le président de la Cour constitutionnelle, les Gabonais s'interrogent. Figure-t-elle parmi les comploteurs du coup d'Etat électoral d'août 2009 ? Si oui, pourquoi serait-elle dans l'œil du cyclone Tsun'Ali ou dans les viseurs des snipers du président sans acte de naissance et de la légion étrangère ?

Marie Madeleine Mborantsouo craindrait-elle pour sa vie ?

Cette dernière étant l'un des comploteurs du coup d'Etat électoral d'août 2009, mais qui à la longue a fini par être un complice gênant, au point d'être dans l'œil du cyclone Tsun'Ali ou dans les viseurs des snipers de celui-ci pour ses atermoiements, sont-ils un signe avant-coureur d'une reddition ? Il n'est jamais trop tard pour se repentir, pour bien faire. Pourquoi hésite-t-elle à se mettre du bon côté, celui des vrais compatriotes qui aiment leur pays ? Elle sait pourtant, que bien que suspecte, à cause de ses balbutiements fébriles, elle est lourdement menacée. Elle a failli récemment passer de vie à trépas. Ce qui lui a valu un séjour dans l'Hexagone pour se remettre de cette grande émotion. Il se dit d'ailleurs qu'elle était même interdite de sortie du territoire. Mais pourquoi continue-t-elle de mentir pour la cause d'un pouvoiriste qui compte « s'éterniser par tous les moyens », cette dame que le pouvoir veut liquider, alors que l'occasion lui est donnée, par cette élection, de s'affranchir de la peur. Car Ali, à la lecture de la loi fondamentale, est inéligible, donc disqualifié pour la présidentielle. On espère seulement que la radio internationale RFI nous permettra de nous abreuver à la source des révélations de Luc Bengono Nsi, en lui accordant ses antennes. Le temps presse.